



Assemblée générale association loi 1901

Par **brotten_old**, le **17/12/2007** à **17:27**

J'apprends que l'association à laquelle je viens d'adhérer est en fait sous redressement judiciaire. Il n'y a pas eu d'assemblée générale depuis plus d'un an. Cette AG est elle obligatoire meme sous controle judiciaire? Qui doit convoquer l'AG?